

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

### DELIBERATION

N°17/2023

#### Objet :

Projet de mise aux  
normes des  
vestiaires du stade  
de Bucquoy/  
Demande de  
subvention  
Fédération Française  
de Football

Certifié exécutoire  
par la Maire, le

13/03/2023



L'an deux mil vingt-trois, le 06 mars, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD (arrivée à 20h10), Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique BARBIER.

Absent : Laurent DHE

Absents excusés : Laury FLIPPE, Daisy LAINE

Procurations :

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Angélique BARBIER

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle au Conseil Municipal qu'il a été souhaité de réaliser le projet de la mise aux normes des vestiaires et la création d'un Club House au stade de Bucquoy.

Les travaux sont estimés à 564 565,00€ HT.

Enfin, Madame le Maire propose d'assurer le financement de cette opération par les fonds propres, un emprunt, l'aide financière sollicitée auprès de la Fédération Française de Football, à savoir partie vestiaires : 30 000€, partie Club House : 20 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président de la Fédération Française de Football une subvention au titre des installations sportives. Partie vestiaires : 30 000€. Partie Club House : 20 000€.
- D'assurer le financement de cette opération par les fonds propres, un emprunt et l'aide financière sollicitée
- De charger Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

